

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2014**

DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient une Délibération spécifique aux subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi.

Par Délibération n° 01/5-31 du 26 juin 2001, il a été approuvé le principe de la conclusion de contrats d'objectifs et d'avenants à ceux existants avec les associations recevant des subventions communales dont le montant annuel est supérieur à 23 000,00 €, conformément à la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 (convention et avenant type joints en annexes).

Le Budget des subventions pour l'exercice 2014 est ventilé et réparti de la façon suivante :

Thématiques	BP 2014	Attribution CM du 16/12/2013
Culture	982 044 €	956 096 €
Economie	80 000 €	
Education Populaire	1 082 588 €	696 969 €
Insertion	2 670 865 €	2 647 911 €
Logement Social	23 000 €	
Politique de la Ville	420 600 €	91 135 €
Prévention	981 378 €	981 378 €
Projet Educatif Global	5 589 757 €	4 743 354 €
Sports	838 325 €	807 258 €
Vie Familiale	4 209 672 €	2 294 226 €
TOTAUX	16 878 229 €	13 218 327 €

Pour l'exercice 2014, une Convention sera établie avec chaque association dont la subvention inscrite au budget est supérieure ou égale à 23 000,00 €.

Pour votre information, vous pourrez trouver en Annexe 1 l'ensemble des subventions versées au Budget Primitif 2014, pour les associations en Annexe 2, une Convention-type 1 vous est proposée ; pour les Etablissements publics et la SARL, une Convention-type 2 vous est proposée.

L'ensemble des dossiers de demandes de subvention est dès à présent consultable à la Direction du Développement de la Vie Associative et de la Jeunesse.

Rapport n°13/7-20

Les crédits budgétaires pour ces subventions seront prélevés sur les lignes déjà existantes de « Subventions diverses non réparties » : Imputations 657361-20, 657362-520, 657362-523, 65738-30, 6574-025, 114, 30, 311, 312, 313, 314, 321, 324, 33, 40, 421, 423, 520, 521, 522, 523, 524, 61, 63, 64.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans le tableau en Annexe 1 ;
- 2° de m'autoriser à signer ces actes et à verser les subventions aux organismes, conformément aux tableaux en Annexes 1, 2, 3 et 4.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-1A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
 ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES
 PERCEVANT PLUS DE 23 000,00 € AU BUDGET 2014**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°13/7-20 du Maire ;

Vu le rapport de Madame PICARD Hajasoa, 4ème Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*4 abstentions
(dont 1 vote par procuration)*

pour

↓
*Monsieur FOURNEL Dominique, Monsieur VICTORIA René-Paul
et Madame CHEFIARE Claudine*

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve l'attribution des subventions aux organismes répertoriés dans les tableaux en Annexe 1.

ARTICLE 2

La Convention-type 1 à passer avec :

- 21° (EX-ASSOCIATION 21 DEGRES SUD) (Association loi 1901),
- ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPMARN) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC REUNION) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CHATEAU MORANGE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION (Association loi 1901),

Délibération n°13/7-20

- ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LES BELIERS (Association loi 1901),
- ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE (Association loi 1901),
- ASSOCIATION REUNION ECHECS (Association loi 1901),
- ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC) (Association loi 1901),
- ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE) (Association loi 1901),
- BELLEVUE POUR TOUS (Association loi 1901),
- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT) (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN) (Association loi 1901),
- CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA (Association loi 1901),
- CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP) (Association loi 1901),
- COURANTS D'ART HEMISPHERES (Association loi 1901),
- ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE) (Association loi 1901),
- FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP) (Association loi 1901),
- FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ) (Association loi 1901),
- FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE (Association loi 1901),
- GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (Association loi 1901),
- JEUNESSE 2000 (Association loi 1901),
- JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN) (Association loi 1901),
- KREOLIDE (Association loi 1901),
- LA LANTERNE MAGIQUE (Association loi 1901),
- LA REUNION DES LIVRES (LRDL) (Association loi 1901),
- LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE (Association loi 1901),
- LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (Association loi 1901),
- MISSION LOCALE NORD (MLN) (Association loi 1901),
- OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES (ODTAR) (Association loi 1901),
- OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) (Association loi 1901),
- RUN ACTION (Association loi 1901),
- SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR) (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA) (Association loi 1901),
- SAINT-DENIS ENFANCE (SDE) (Association loi 1901).

Délibération n°13/7-20

et la Convention-type 2 à passer avec :

- CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (Etablissement Public),
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Etablissement Public),
- CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (Société à Responsabilité Limitée -SARL-).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à verser les subventions, conformément aux Annexes 1, 2, 3 et 4.

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous le Chapitre 65 et les Articles 6573 et 6574.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-1B-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 1 / 2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	314	AMICALE DES REUNIONNAIS D'ORIGINE CHINOISE (AROC)	Association loi 1901	6 000	Festival du film chinois
6574	311	ANAFLOA	Association loi 1901	2 000	Actions autour de la danse et de la mode
6574	311	ASSOCIATION AMADEUS	Association loi 1901	4 000	Création spectacle "Li té vé war"
6574	33	ASSOCIATION CULTURELLE LANGUE ARABE ET OURDOU (ACLAO)	Association loi 1901	9 000	Organisation de la fête "Eid Ul Fitr"
6574	313	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	190 000	Programme d'activités de la Fabrik
6574	311	ASSOCIATION DES RYTHMES URBAINS (ARU)	Association loi 1901	3 750	Fonctionnement des ateliers artistiques
6574	33	ASSOCIATION ESSAI D'UN MOUVEMENT MODERNE ARTISTIQUE (EMMA)	Association loi 1901	3 000	Traduction des Fables de La Fontaine en créole et en anglais
6574	311	ASSOCIATION FENOMENN	Association loi 1901	1 900	Aide à la création
6574	321	ASSOCIATION LA P'TITE SCENE	Association loi 1901	4 000	Ateliers culturels
6574	324	ASSOCIATION LILOMOTS	Association loi 1901	2 000	Atelier d'écriture jeune public en lien avec la thématique "Ville d'Art et d'Histoire"
6574	311	ASSOCIATION MUSICALE TRADITIONNELLE MODERNE DE LA FEMME COMORIENNE	Association loi 1901	1 500	Découverte de la musique comorienne, mise en place d'espaces d'expression
6574	311	ASSOCIATION REGIONALE D'EXPANSION MUSICALE (AREM)	Association loi 1901	3 000	Promotion de loisirs éducatifs autour de la musique
6574	311	ASSOCIATION ROSE MÉTYS	Association loi 1901	2 000	Mizik la Rényon nou koné nou fé
6574	311	ASSOCIATION VIJAI' S PRODUCTION NUMBER ONE	Association loi 1901	2 000	Création du spectacle: "Mahaleela"
6574	311	ASSOCIATION XL ENS	Association loi 1901	3 000	Spectacle "superstar tribute"
6574	312	BAND'DECIDEE	Association loi 1901	2 500	Projets culturels autour de la BD
6574	33	CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DE LA REUNION	Association loi 1901	6 250	Projet "mille masques et+", création de masques dans les écoles
6574	313	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	SARL	200 000	Programmation artistique Théâtre du Grand Marché
65738	30	CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (THEATRE VLADIMIR CANTER)	Etablissement public	20 000	Programmation artistique Théâtre Vladimir Canter
6574	314	CIAO REUNION OU CIAO, L'ASSOCIATION DES ITALIENS A LA REUNION ET DES REUNIONNAIS ITALOPHILES	Association loi 1901	4 000	Festival du film d'époque italien
6574	311	COMITE MADA	Association loi 1901	3 000	Participation à la fête malgache
6574	33	CONSTELLATION	Association loi 1901	5 400	Projet : "rendez vous au 48"

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	312	COURANTS D'ART HEMISPHERES	Association loi 1901	39 114	Programme de résidence (Nuits Blanches)
6574	312	EMMAUS REUNION (EX-LES PAPILLONS D'EMMAUS)	Association loi 1901	2 000	Projet 2010 : "Le pouvoir de l'imagination"
6574	311	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	4 000	Programme d'activités culturelles
6574	311	FEDERATION MUSICALE DE LA REUNION	Association loi 1901	5 000	Orchestre à l'école Michel Debré
6574	33	FUZION SEGA MARMAY	Association loi 1901	2 000	Ateliers (Danse, couture et cuisine)
6574	311	HIL MUSIC FAMILY	Association loi 1901	3 000	Résidence de création Réunion-Madagascar
6574	311	JAZZ CLUB DE LA REUNION	Association loi 1901	2 900	Résidence Jazz à Saint-Denis
6574	33	KOZE CONTE	Association loi 1901	3 750	Marmit' Zistoir
6574	311	KREOLIDE	Association loi 1901	80 000	Festival BIG UP 974
6574	314	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	49 000	Festival de cinéma jeune public
6574	321	LA REUNION DES LIVRES (LRDL)	Association loi 1901	34 000	Prix littéraire du Roman Métis et prix du Roman Métis des lycéens
6574	312	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	Association loi 1901	8 200	Programmation artistique annuel
6574	311	LES ELECTROPICALES	Association loi 1901	20 000	Festival des musiques électroniques
6574	311	LES MOB (MET OUT BERTEL)	Association loi 1901	3 000	Ateliers de création musicale
6574	33	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD (OTI NORD)	Association loi 1901	3 000	Valorisation du patrimoine : Visites guidées journées du Patrimoine
6574	311	REVATHI DANCE ACADEMY	Association loi 1901	1 500	Ateliers de danse indienne
6574	313	THEATRES DEPARTEMENTAUX DE LA REUNION (EX-ASSOCIATION PARDON MARS)	Association loi 1901	10 416	Décentralisation de spectacle dans les quartiers
6574	312	UNION POUR LA DEFENSE DE L'IDENTITE REUNIONNAISE (UDIR)	Association loi 1901	3 750	Marmit'Zistoir
6574	312	ZARGANO LA CULTURE AUX ENFANTS	Association loi 1901	4 166	Actions d'éducation à l'image et au cinéma
6574	321	ZARTIS MILITAN AN LANG E AR KREOL (ZAMALAK)	Association loi 1901	4 000	Résidences de création et d'écriture
6574	311	21° (EX-ASSOCIATION 21 DEGRES SUD)	Association loi 1901	195 000	Programmation du Festival Kaloo Bang
		Total CULTUREL		956 096	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPMARN)	Association loi 1901	99 552	Lutte pour la protection de l'environnement et du milieu aquatique (fonctionnement et actions)
6574	025	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	1 042	Atelier multimédia
6574	025	ASSOCIATION BONNE ENTENTE " DE MONTGAILLARD"	Association loi 1901	625	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION COEUR DES ILES	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION COLLECTIF MOUFIA/BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	1 458	Action Cybercase
6574	025	ASSOCIATION COUP DE POUCE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION CULTURE PRIMAT	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION CULTURELLE CAMP CALIXTE (ACCC) (EX-ASSOCIATION CULTURELLE SANS DOMICILE FIXE DU LAVOIR)	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement et programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION A LA REUNION (ADEIR)	Association loi 1901	1 458	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER ROLAND GARROS	Association loi 1901	4 083	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION DE QUARTIER SOURCE TOUJOURS (AQST)	Association loi 1901	2 292	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE LA REUNION (ADPC REUNION)	Association loi 1901	8 333	Développer la formation aux gestes qui sauvent
6574	025	ASSOCIATION DES JEUNES DES CAMELIAS (AJC)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE (ADM)	Association loi 1901	1 667	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION FAMILLE ET JEUNESSE ACTIVES DE PRIMAT (AFJAP)	Association loi 1901	417	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION FE BOUGE LA MONTAGNE	Association loi 1901	1 667	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION FEMMES, AMIS ET PARENTS DU MOUFIA	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement et actions

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	ASSOCIATION FEMMES DES CAMELIAS (AFC)	Association loi 1901	2 083	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION JEUNES MONTAGN'ART	Association loi 1901	1 000	Programmes d'actions
6574	025	ASSOCIATION JEUNESSE MERENCIENNE	Association loi 1901	1 250	Programmes d'actions Animations de quartier
6574	025	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION MAIN DANS LA MAIN	Association loi 1901	1 667	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	37 500	Fonctionnement général
6574	025	ASSOCIATION MAISON DES PARENTS DE L'OCEAN INDIEN	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement de la Maison des Parents
6574	025	ASSOCIATION MAISON QUARTIER DE BASSIN COUDERC	Association loi 1901	6 250	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE SAINT BERNARD	Association loi 1901	1 000	Action production agricole
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER CHEMIN LORY LES BAS	Association loi 1901	1 667	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER LES AZALEES	Association loi 1901	3 125	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION QUARTIER TOUCOULEUR	Association loi 1901	1 250	Programme d'actions
6574	025	ASSOCIATION SAINT-DENIS LE LA	Association loi 1901	1 250	Animations diverses
6574	025	ASSOCIATION SOURCE SOCIALE SOLIDARITE	Association loi 1901	1 917	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE JAMBLON II	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE LOISIRS VYE SID	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement et actions
6574	025	ASSOCIATION SPORTS ET DECOUVERTES	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 667	Fonctionnement (Education Populaire)
6574	025	ASSOCIATION SPORTS PLAISIR NATURE ET DECOUVERTE (ASPND)	Association loi 1901	1 000	Actions éco-citoyennes
6574	025	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	5 833	Fonctionnement et actions
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	49 155	Fonctionnement
6574	025	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	50 000	Fonctionnement et actions

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	025	CENTRE D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVES (CEMEA)	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement
6574	025	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement
6574	025	CHEMINS DE TRAVERSE	Association loi 1901	2 083	Programme d'actions
6574	025	COEUR DE VILLE EN MOUVEMENT	Association loi 1901	1 250	Programme d'actions
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	1 000	Promotion de la vie associative
6574	025	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	311 761	Fonctionnement
6574	025	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	1 000	Atelier Baby Foot
6574	025	FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA (FSCM)	Association loi 1901	5 417	Fonctionnement
6574	025	FUZION SEGA MARMAY	Association loi 1901	1 250	Programme d'actions
6574	025	GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT DE SAINT FRANCOIS	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	025	JEUNESSE QUARTIER	Association loi 1901	2 083	Fonctionnement et actions
6574	025	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	9 375	Fonctionnement (éducation populaire)
6574	025	LOKAL DE LA SOURCE	Association loi 1901	417	Fonctionnement et actions
6574	025	REMPAR (REUNIONNAIS EN MOUVEMENT POUR UN AVENIR REUSSI) COLLECTIF DE LA ROCADE	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement
6574	025	REUNION OCEAN INDIEN SOLIDARITE (ROIS)	Association loi 1901	1 875	Fonctionnement et actions
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	41 667	Fonctionnement et actions (Education Populaire)
6574	025	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR (SMLH) - SECTION DE LA REUNION - COMITE NORD ET EST	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	025	TOKY OCEAN INDIEN (TOI)	Association loi 1901	2 083	Fonctionnement et actions
6574	025	VILLAGE DES PECHEURS DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	1 250	Fonctionnement et actions
Total EDUCATION POPULAIRE				696 969	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2B-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 1 / 3

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	9 167	Cofinancement emplois aidés
6574	523	ASSOCIATION AGIR CONTRE LE CHOMAGE	Association loi 1901	12 917	Fonctionnement de la mission accueil-information-accompagnement des chômeurs
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	8 000	ACI Intervention sur opération "la Fontaine" (Sodiac) - Domenjod
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	108 333	Transfert des contrats aidés (TCA Ecoles)
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	4 800	ACI Ressourcerie - Résiduel salaires (12 postes)
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	32 000	ACI Multi sites (peinture-maçonnerie...) - Bas de la Rivière
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	22 917	ACI Ressourcerie
6574	523	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	279 167	Transfert des contrats aidés (TCA)
6574	523	ASSOCIATION DE QUARTIER ROLAND GARROS	Association loi 1901	5 583	Cofinancement (Résiduel salaire)
6574	523	ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	Association loi 1901	25 000	Insertion des personnes en difficulté par l'activité
6574	523	ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	11 200	Restauration du site du PK 9 à Saint-François
6574	523	ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	19 375	Entretien de la zone de loisirs Saint-François - Convention
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 718	AAP - Maître nageur sauveteur
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	36 000	ACI Réhabilitation salle polyvalente du Moufia
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	23 760	ACI Travaux préparatoires à l'installation d'un jardin de cocagne à Saint-Bernard
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 790	AAP - Préformation aux activités aquatiques de natation et de sauvetage
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	34 400	ACI 3ème tranche Serres pédagogiques - Bois-de-Nêfles
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 718	AAP - Eco cantonnier

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2C-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 718	AAP - Barman
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 718	AAP - Agent de sécurité physionomiste
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	114 583	Protocole Etat/Mairie 2007-2013
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	3 360	ACI Intervention espaces verts Corindons (Sémader) - Bellepierre
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	36 800	ACI Réhabilitation du centre socioculturel + réaménagement du jardin (Brûlé)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	104 167	Transfert des contrats aidés (TCA) Environnement
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	45 833	La maison de l'économie sociale et solidaire
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 718	AAP - Animatrice gymnastique volontaire
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 790	AAP - Agent d'accueil touristique
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	22 400	ACI Aménagement de jardins familiaux sur les berges de Primat
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	46 400	ACI Construction d'un carrousel de bois traditionnel (Karoussel lontan)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	22 960	ACI Aménagement des abords de l'équipement sportif Gloxinia
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	52 800	ACI Réhabilitation du club house de la JSBN (Fédération Nationale du Bâtiment)
6574	523	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	16 718	AAP - animateur périscolaire
6574	523	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	28 960	ACI Aménagements paysagers Jules Ferry (Sidr) - Camélias
6574	523	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	16 000	ACI Multi sites aménagement espaces verts - Vauban
6574	523	ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	32 000	ACI Travaux de remise en état des salles d'activités D. Legros

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	523	ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)	Association loi 1901	2 083	Organisation Semaine du microcrédit
6574	523	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'INSERTION ET LA MOBILITE (ARIM)	Association loi 1901	4 167	Insertion par la mobilité - Vendange
6574	523	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	3 558	Entretien coulée verte (poursuite)
6574	523	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	5 000	Emploi (Résiduel salaire)
6574	523	CITOYENS CONTRE LE CHIK "CCC"	Association loi 1901	20 400	ACI textile (Canton 3 La Montagne)
6574	523	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	5 600	Résiduel salaire
6574	523	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	21 168	ACI Reprise parcours de santé Ruisseau Blanc + sentier Moulin Cader
6574	523	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	6 250	Cofinancement 2 postes CAE
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX-GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	Association loi 1901	198 900	Cofinancement emplois aidés
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX-GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	Association loi 1901	90 417	Plan de propreté - Valorisation des hauts (LAMIER)
6574	523	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX-GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	Association loi 1901	135 417	Fonctionnement
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	41 667	Plate forme insertion
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	129 583	Insertion des jeunes
6574	523	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	6 250	Fonds d'Aides aux Jeunes
6574	523	RUN ACTION	Association loi 1901	30 900	Cofinancement CAE (20 postes)
6574	523	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	1 583	Cofinancement CAE
6574	523	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	2 075	Cofinancement Emploi sport CNDS
6574	523	ZARTIS MILITAN AN LANG E AR KREOL (ZAMALAK)	Association loi 1901	5 833	Cofinancement de 2 emplois aidés
Total INSERTION				2 003 621	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2C-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 1/ 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
657362	523	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	80 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	157 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	24 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX-GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	Association loi 1901	301 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	12 500	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	KREOLIDE	Association loi 1901	9 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	24 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	RUN ACTION	Association loi 1901	24 000	Cofinancement Projets Emplois d'Avenir
6574	025	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	9 790	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
6574	025	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	3 000	Cofinancement projets Emplois d'Avenir
Total INSERTION (Emplois d'Avenir)				644 290	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2D-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION AMADEUS	Association loi 1901	2 500	Préparation spectacle
6574	421	ASSOCIATION ANIMATION SPORTIVE DU CHAUDRON (AASC)	Association loi 1901	8 000	Dispositif Enfance
6574	421	ASSOCIATION COOPERATION HUMANITAIRE (ACH)	Association loi 1901	4 000	ACM Enfants Handicapés et valides Janvier
6574	421	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	Association loi 1901	667	Mercredis Récréatifs, camping à la ferme, vacances
6574	421	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	2 000	Activités Vacances Pédagogiques
6574	64	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MIXTE PHILIPPE VINSON	Association loi 1901	1 000	Activité périscolaire
6574	423	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	Association loi 1901	11 040	Accueil Collectif des Mineurs primaire CEJ
6574	423	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	Association loi 1901	7 630	Accueil Collectif des Mineurs ados CEJ
6574	421	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS DE LA REUNION	Association loi 1901	1 000	SOS invasion
6574	421	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	4 500	Séjours Familles
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	2 750	Accueil des jeunes en classe de découverte
6574	421	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT EDUCATIF ET CULTUREL (ADEC)	Association loi 1901	12 154	Croq'vacances Vive les vacances dans les hauts
6574	421	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX-LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	5 000	Intervention Echecs Temps Scolaire
6574	421	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX-LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	7 000	Tournois Echecs
6574	421	ASSOCIATION REUNION ECHECS (EX-LIGUE REUNIONNAISE DES ECHECS)	Association loi 1901	21 667	Ateliers Echecs Pause Méridienne
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	74 253	Mercredi Jeunesse Tamarins Eudoxie Nonge
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	65 242	Accueil de loisirs Vacance Scolaires
6574	421	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	33 918	Garderie Tamarins Eudoxie Nonge

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 2 / 4

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	ASSOCIATION SOURS PERKISYON	Association loi 1901	6 000	ACM - Saint-Bernard
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	27 016	ACM maternelle CEJ
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	45 051	ACM primaire CEJ
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	11 005	Mercredi Jeunesse élémentaire CEJ
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	27 073	Accueil périscolaire
6574	421	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	17 015	Mercredi Jeunesse maternelle CEJ
6574	421	AVENIR FAMY KREOL	Association loi 1901	2 250	Vacances Ados
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	3 750	Camp d'adolescents
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	9 167	Accueil Collectif Mineurs
6574	421	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	5 563	Mercredi Jeunesse
6574	64	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	10 417	Garderie périscolaire
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	13 500	Classes extérieures
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	60 639	Classe de Mer
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	49 980	ACM Ados Janvier
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	26 240	ACM Primaire Janvier
6574	423	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	64 600	Fonctionnement du Centre
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	5 000	Garderie Piton Bois-de-Nêfles
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	8 386	Accueil Collectif Mineurs - Janvier
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DE DOMENJOD	Association loi 1901	11 542	Camps d'ados, voyage d'échange
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	12 139	ACM Camps Ados Séjours Vacances
6574	64	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	6 810	Garderie scolaire Ecoles des Bringeliers

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2E-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	8 493	Centre de Loisirs et séjours rattachés
6574	421	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	3 750	Mercredi Jeunesse
6574	421	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	5 000	Mercredi Loisirs
6574	421	CENTRE D'ETUDES SCOLAIRES, D'ACTIVITES ET DE MANIFESTATIONS DIVERSES (CESAM)	Association loi 1901	8 333	Vacances scolaires
6574	421	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	60 000	CAP J (PEG)
6574	421	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	80 000	ACM ados CEJ
6574	421	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	700 000	Fonctionnement (PEG)
6574	421	COMITE DEPARTEMENTAL UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP)	Association loi 1901	10 000	Aide en fonctionnement (jeunesse 3/17ans) - transports rencontres USEP
6574	421	CONSTELLATION	Association loi 1901	10 000	Vacances constellation
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	10 561	Poste Gestionnaire
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	3 933	Club des Club CEJ
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	3 544	Mercredis Loisirs CEJ (Volet Jeunesse)
6574	421	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	6 845	Camping jeunes CEJ
6574	64	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	10 916	Garderie Ecoles Saint-Bernard /Affouches
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	31 000	Accompagnement dans le plan de redressement
6574	64	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	34 840	Garderie maternelle et primaire CEJ
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	5 785	Espace jeunesse CEJ
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	37 500	ACM maternelle et primaire CEJ
6574	421	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	45 854	Mercredis jeunesse maternelle et primaire CEJ
6574	421	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	14 286	Poste de gestionnaire

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	421	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	11 332	Accueil Collectif Mineurs Ados
6574	64	FOYER SOCIO CULTUREL DU MOUFIA (FSCM)	Association loi 1901	6 246	Halte garderie (Ecole primaire Alain Lorraine)
6574	423	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	10 189	ACM Ados CEJ
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	34 257	ACM Vacances Primaires CEJ
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	32 607	Garderies Primaires CEJ
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	41 250	ACM Vacances Maternels CEJ
6574	64	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	32 098	Garderies Maternelles CEJ (Volet garderie)
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	12 168	Mercredi Jeunesse Primaire CEJ (Volet Jeunesse)
6574	421	JEUNESSE 2000	Association loi 1901	13 943	Mercredi Jeunesse Maternel CEJ (volet Jeunesse)
6574	421	LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	6 500	Résidence d'Artistes en Etablissement Scolaire (bp : 5 actions)
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	14 440	Accueil Collectif des Mineurs Philibert Commerson
6574	64	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	20 833	Garderie Philibert Commerson
6574	421	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	8 333	Mercredis Jeunesse
6574	421	LIGUE DE LA REUNION DE SPORT ADAPTE (LRSA) (EX-COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION (CRSAR))	Association loi 1901	10 200	Vacances
6574	421	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX-FEDERATION DES OEUVRES LAÏQUES)	Association loi 1901	40 066	ACM Mat Prim Ados Saint-François
6574	423	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	7 500	Vacances Adolescents - Janvier (volet Jeunesse)
6574	64	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	263 090	Garderie maternelle et primaire CEJ
6574	421	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	537 631	ACM maternelle et primaire CEJ
6574	421	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	168 279	Mercredi jeunesse maternelle et primaire CEJ
6574	421	SCIENCES REUNION - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE	Association loi 1901	3 693	Vacances le gout des sciences
Total JEUNESSE 3/17 ANS				3 052 759	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2E-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	4 167	Ateliers de pratique artistique
6574	520	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	4 167	Baz'Art
6574	520	ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DES LOCATAIRES HABITANT LA SIDR SAINT-DENIS ET LES AUTRES COMMUNES DE L'ILE DE LA REUNION (ADILSS)	Association loi 1901	4 167	Atelier de couture pour une remobilisation sociale
6574	520	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION A LA REUNION (ADEIR)	Association loi 1901	5 000	Familles et enfants ensemble au Brûlé
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ALAMANDAS	Association loi 1901	1 500	Parents enfants pour réussite
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER ILET QUINQUINA (AQIQ)	Association loi 1901	2 083	Résiduel Adultes Relais
6574	520	ASSOCIATION DE QUARTIER LA CHAUMIERE 974	Association loi 1901	3 000	Cohésion sociale familles de la Chaumière
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	5 250	Action de lutte contre illettrisme auprès des familles de Camélias- Vauban
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	4 760	Frais de fonctionnement pour le poste de 2 Adultes Relais Lutte contre l'Illettrisme
6574	520	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	3 167	Soutien cellule familiale ZAC Bois Rouge
6574	520	ASSOCIATION ENVIRONNEMENT SPORT ET CULTURE DE LA MONTAGNE (ESC)	Association loi 1901	2 500	Accompagnement et développement de l'athlétisme à la Montagne
6574	520	ASSOCIATION JEUNESSE DU BAS DE LA RIVIERE (AJBLR)	Association loi 1901	2 653	Cohésion sociale Bas de la Rivière
6574	520	ASSOCIATION LA P'TITE SCENE	Association loi 1901	1 875	Lien social et expression artistique
6574	520	ASSOCIATION SOURCE SOCIALE SOLIDARITE	Association loi 1901	2 500	Zistoir nout Kartié
6574	520	ASSOCIATION TI'KAZ LAVOIR BOIS-ROUGE	Association loi 1901	1 637	Action de cohésion sociale quartier Fougères
6574	520	ASSOCIATION ZABITAN BOIS ROUGE (AZBR)	Association loi 1901	1 500	Dynamique associative sur la ZAC Bois Rouge: action éducative

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 2 / 2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	520	BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	1 250	Mayaz kiltir dann Bellevue
6574	520	CAMELIAS TRAIL	Association loi 1901	1 667	Bouger avec Camélias Trail
6574	520	CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	6 250	Prévention par les actions de proximité (Chaudron et Camélias)
6574	520	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	1 667	Accompagnement associatif
6574	520	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	4 000	FPH Bois Nèfles
6574	520	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	6 250	Dynamique territoriale et somèn Kréol
6574	520	LES MAILLONS DE L'ESPOIR	Association loi 1901	5 500	La caravane de la prévention
6574	520	LOISIRS EVASION MASCAREIGNES (LEM)	Association loi 1901	9 000	Eco Citoyen
6574	520	LOISIRS EVASION MASCAREIGNES (LEM)	Association loi 1901	1 250	Projet éducatif et artistique
6574	520	LUMIERES EN ACTIONS	Association loi 1901	625	Les ateliers du mercredi
6574	520	MARMAY KREOL	Association loi 1901	2 083	Projet éducatif arts urbains ZAC Bois Rouge
6574	520	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	1 667	Action de Prévention par le sport
Total POLITIQUE DE LA VILLE				91 135	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2F-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	625	Ecole de victimologie
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	1 875	Permanence d'accueil
6574	522	ANTENNE REUNIONNAISE DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE (ARIV)	Association loi 1901	417	Création d'un centre de ressource documentaire en victimologie
6574	522	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association loi 1901	1 250	Groupe de paroles auprès des femmes victimes de violences
6574	522	ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE 974 (ANPAA 974)	Association loi 1901	3 750	Larg pa, tienbo
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA SEXUALITE (EX-ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LA PREVENTION DU SIDA) (ARPS)	Association loi 1901	2 083	Relais de prévention
6574	522	ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L'AIDE JURIDIQUE AUX FAMILLES ET AUX VICTIMES (ARAJUFA)	Association loi 1901	4 583	Accès au droit - L'aide aux familles et victimes
6574	522	CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	5 000	Prévention de la délinquance par des actions sportives et éducatives (Secteur Saint-François)
6574	114	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	180 000	CAP J (prévention)
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	239 920	Fonctionnement (Prévention)
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	140 000	Prévention en milieu scolaire
6574	522	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	400 000	Atelier permanent pour la prévention et l'insertion (CPOM)
6574	522	PRENDS UN ASSEOIR	Association loi 1901	1 875	Accompagnement des familles - espace d'accueil pour les visites au parloir du Centre Pénitencier de Domenjod
Total PREVENTION				981 378	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2G-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
19/12/2013



Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	450 000	Fonctionnement
657361	20	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Etablissement public	1 240 595	Emploi
Total SCOLAIRE				1 690 595	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2H-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 1 / 1

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	524	ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE ET PUPILLES DE LA NATION DE LA REUNION (AVGPNR)	Association loi 1901	950	Entraide - Mémoire - Solidarité et citoyenneté
6574	523	ASSOCIATION GENERALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE SECTION SAINT-DENIS	Association loi 1901	3 200	Programme d'actions
6574	523	ASSOCIATION SECOURS OPERATIONNEL URBAIN - BOUTIQUE D'INITIATIVES COMMUNAUTAIRE (SOUBIC)	Association loi 1901	8 000	Epicerie Sociale
657362	520	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement public	2 093 750	Fonctionnement et programmes d'actions
6574	523	COLLECTIF POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES (CEVIF)	Association loi 1901	10 000	Actions de prévention - Organisation de manifestations
6574	523	EVENT'S FOLIES	Association loi 1901	4 000	Programme d'actions
6574	521	LIGUE DE LA REUNION DE SPORT ADAPTE (LRSA) EX-COMITE REGIONAL DU SPORT ADAPTE DE LA REUNION (CRSAR)	Association loi 1901	2 800	Journée du handicap
6574	524	MEDIATION FAMILIALE DANS L'OCEAN INDIEN (MFOI)	Association loi 1901	3 000	Médiation familiale + séances d'information collective sur les quartiers
6574	523	UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA REUNION (UDAF)	Association loi 1901	2 083	Fonctionnement Cyberbase
Total SOCIAL (DIVERS)				2 127 783	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2I-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	Association loi 1901	35 000	Fonctionnement
6574	40	AIKIDO CLUB DIONYSIEN (ACD)	Association loi 1901	300	Fonctionnement
6574	40	AMICALE BOULISTE CLUB (ABC)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	ANCIENS DE LA PATRIOTE	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ARCHERS DE SAINT-DENIS (ASD)	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement
6574	40	AS VETERANS ENTENTE SAINT DENIS (ASVESD)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION ACRO-JUMP 97.4 (A.J.97.4)	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION BOULISTE CLUB LABOURDONNAIS (BCL)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION BOXING CLUB BAS DE LA RIVIERE (BCBLR)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	Association loi 1901	25 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE PELOTARI CLUB CHAUDRON LABELLISEE "POLE FRANCE ET ESPOIR"	Association loi 1901	20 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION CYCLES PASSION REUNION (ACPR)	Association loi 1901	6 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION DES JEUNES DES CAMELIAS (AJC)	Association loi 1901	1 500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION DES VETERANS ATHLETISME DIONYSIEN (AVAD)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION DIONYSIENNE FOOTBALL FEMININ (ADFF) (EX-FOOTBALL FEMININ CHAUDRON)	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION ENVIRONNEMENT SPORT ET CULTURE DE LA MONTAGNE (ESC)	Association loi 1901	1 000	Développement de la pratique de l'athlétisme à Saint-Bernard
6574	40	ASSOCIATION FOOTBALL FEMININE DIONYSIENNE (AFFD)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement (féminin D1)
6574	40	ASSOCIATION HANDBALL CLUB EST DIONYSIEN (HBCED)	Association loi 1901	9 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT CLUB SAINT-DENIS	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION HANDISPORT FEMININE	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION JUDO CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION LASOURS	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION LES AMIS BOULISTES DE CHAMP-FLEURI (ABCF)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 2/ 5

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement section boxe française
6574	40	ASSOCIATION QWAN KI DO DE L'EST	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	150 000	Fonctionnement club foot D1
6574	40	ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE CLUB DE BOIS DE NEFLES	Association loi 1901	700	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTING CLUB DU CHAUDRON	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA BRETAGNE (ASB)	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement section basket
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM DE LA REUNION (ASPTT DE LA REUNION)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement section tennis
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE BAS DE LA RIVIERE LA COLLINE LA PETITE ILE (ASCRCP)	Association loi 1901	500	Fonctionnement section pétanque
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE LE CHAUDRON	Association loi 1901	14 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE MONTGAILLARD (ASM)	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION SPORTIVE VETERANS DE BELLEPIERRE (ASVB)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ASSOCIATION TENNIS CLUB DU NORD (ATCN)	Association loi 1901	3 500	Fonctionnement
6574	40	ATHLETISME-CLUB ENTENTE DU NORD SAINT-DENIS	Association loi 1901	5 398	Fonctionnement
6574	40	BASKET CLUB DIONYSIEN (BCD)	Association loi 1901	20 000	Fonctionnement sections filles/garçons
6574	40	CERCLE ESCRIME LA BUSE	Association loi 1901	7 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB AQUATIQUE DU CHAUDRON (CAC)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB BOULISTE DU CHAUDRON (CBC)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB BOULISTE MONTGAILLARD (CBM)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	CLUB BOULISTE SAINTE-CLOTILDE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2J-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 3/ 5

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	CLUB DES BOULISTES DE LA BRETAGNE (CBLB)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB DES GONFLES DE LA PETITE REINE (CGPR)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	CLUB DIONYSIEN TENNIS DE TABLE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB MODELISME DEPARTEMENT REUNION (CMDR)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement section basket-ball
6574	40	CLUB OMNISPORTS DE LA MONTAGNE (COM)	Association loi 1901	3 500	Fonctionnement section Hand
6574	40	CLUB ROLAND GEORGET SPORTS HANDICAP (CRGSH)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB SPORTIF PAUL JOUGLA (CSPJ)	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS ATHLETISME (CSSDA)	Association loi 1901	2 660	Fonctionnement
6574	40	CLUB SPORTIF SAINT DENIS BICROSS	Association loi 1901	5 100	Fonctionnement
6574	40	DIONY-BULLES	Association loi 1901	9 000	Fonctionnement
6574	40	DOJO HUANG-YING "LE JUDO CLUB DE L'AMITIE"	Association loi 1901	7 000	Fonctionnement
6574	40	ECOLE REUNIONNAISE DE BUDO	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	ESCRIME DE JOINVILLE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	ESPACE HANDICAP DIONYSIEN (EHD)	Association loi 1901	2 000	Fonctionnement sport
6574	40	FOOTBALL CLUB MOUFIA	Association loi 1901	14 000	Fonctionnement
6574	40	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement section karaté
6574	40	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement section badminton
6574	40	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement section judo
6574	40	GROUPEMENT SPORTIF MECANIQUE DE LA JAMAIQUE (GSMJ)	Association loi 1901	15 000	Fonctionnement
6574	40	HANDBALL FEMININ CHAUDRON	Association loi 1901	8 000	Fonctionnement
6574	40	HAND-BALL FEMININ SAINT-DENIS (HBF SAINT-DENIS)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	HOCKEY CLUB DE BOURBON	Association loi 1901	3 000	Fonctionnement
6574	40	INSERTION TEAM CLUB DU BRULE	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	6 250	Fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2J-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 4/ 5

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE MONTAGNARDE (JSM)	Association loi 1901	6 250	Fonctionnement
6574	40	JEUNESSE SPORTIVE SAINT DENIS (AJS SAINT-DENIS)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	JOINVILLE HAND	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	40	JUDO CLUB MUNICIPAL SAINT DENIS	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	KIM DAO	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	KIM DAO	Association loi 1901	1 600	Déplacement Open de France de Karaté
6574	40	LIGUE REUNIONNAISE D'ATHLETISME	Association loi 1901	20 000	Meeting international de la ville de Saint-Denis
6574	40	MOTO CLUB TRACER	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	MOUFIA AQUATIK	Association loi 1901	6 500	Fonctionnement
6574	40	NATATION SAINT-DENIS REUNION (NSDR)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	95 250	Fonctionnement
6574	40	PATINAGE CLUB DIONYSIEN	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	RACER MOTO-CLUB (RMC)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	RACING CLUB SAINT-DENIS (RCSD)	Association loi 1901	4 000	Athlétisme - Fonctionnement
6574	40	SAINT DENIS FAV'SPORT	Association loi 1901	4 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	25 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	36 000	fonctionnement
6574	40	SAINT-DENIS GYM REUNION (SDGR)	Association loi 1901	20 000	Fonctionnement
6574	40	SAINT-DENIS JEUNESSE SPORTING	Association loi 1901	2 500	Fonctionnement (sports)
6574	40	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement sections Basket-Ball
6574	40	SOCIETE SPORTIVE AIGLONS D'ORIENT	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement section Tennis de table
6574	40	SOCIETE SPORTIVE JUNIORS DIONYSIENS (SSJD)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement club D3.
6574	40	SPORTING CLUB CHAUDRON RUGBY (SCCR)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
6574	40	SPORTING CLUB DE BELLEPIERRE (SCB)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	SPORTIVE CLUB SAINT-FRANCOIS	Association loi 1901	8 000	Fonctionnement
6574	40	TAI DO CLUB BRETAGNE	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	TAI DO CLUB DIONYSIEN	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	TENNIS CLUB MUNICIPAL DE CHAMP FLEURI (TCMCF)	Association loi 1901	4 000	Fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2J-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 5/ 5

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	40	TRIATHLON CLUB DIONYSIEN (TCD)	Association loi 1901	500	Fonctionnement
6574	40	UNION PUGILISTIQUE DE SAINT-DENIS (UPSD)	Association loi 1901	7 500	Fonctionnement
6574	40	UNSS COLLEGES DISTRICT NORD	Association loi 1901	3 750	Prise en charge déplacement terrestre des Dionysiens dans le cadre des rencontres sportives UNSS
6574	40	VELO CLUB DE SAINT-DENIS (VCSD)	Association loi 1901	9 000	Fonctionnement
6574	40	VOLLEY BALL CLUB SAINT-DENIS (VBC DE SAINT-DENIS)	Association loi 1901	5 000	Fonctionnement
6574	40	VOVINAM VIET VO DAO REUNION	Association loi 1901	1 000	Fonctionnement
6574	40	XV DIONYSIEN (XVD)	Association loi 1901	10 000	Fonctionnement
Total SPORTS				807 258	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2J-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
19/12/2013



Gilbert ANNETTE

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 1 / 2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	ASSOCIATION DE LOISIRS 'LES JOYEUX COMPAGNONS' DE SAINT-BERNARD - MONTAGNE	Association loi 1901	4 012	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION FLEURS DES CHAMPS DE GRAND CANAL	Association loi 1901	4 614	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION JOIE ET GAÏETE DE LA SOURCE	Association loi 1901	4 764	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LA FARANDOLE	Association loi 1901	4 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LA JAVA BLEUE	Association loi 1901	2 836	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LES AZALEES	Association loi 1901	2 521	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LES CAMELIAS	Association loi 1901	3 040	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION LES JACARANDAS	Association loi 1901	2 764	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION MOUFIA I - LES FLAMBOYANTS	Association loi 1901	3 152	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	ASSOCIATION PETITES FLEURS FANÉES	Association loi 1901	2 700	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DU 3EME AGE MOUFIA II	Association loi 1901	3 756	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE L'AMITIE	Association loi 1901	2 596	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE L'ESPERANCE	Association loi 1901	3 085	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE LOISIRS DE LA MONTAGNE	Association loi 1901	3 820	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE TROISIEME AGE " LES CHRYSANTHEMES "	Association loi 1901	3 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE 3EME AGE "ESPOIR"	Association loi 1901	2 932	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DE 3ÈME AGE "LES GOYAVIERS" (EX-A COEUR JOIE - CLUB DU 3EME AGE DU BRULE - SAINT-DENIS)	Association loi 1901	2 750	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DES CAPUCINES	Association loi 1901	3 200	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DES MIMOSAS DE SAINT-DENIS	Association loi 1901	3 320	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB DU TROISIEME AGE DE SAINT JACQUES	Association loi 1901	4 612	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB EMERAUDES	Association loi 1901	2 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2K-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

ANNEXE 1

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 2/ 2

Article	Fonction	Libellé	Statut	Propositions nouvelles du Maire	Motif
6574	61	CLUB HELIOTROPE	Association loi 1901	3 508	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA BELLE VIE	Association loi 1901	2 900	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA COLOMBE	Association loi 1901	2 740	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LA VANILLE	Association loi 1901	3 388	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LE SOURIRE	Association loi 1901	4 256	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES BOUGAINVILLIERS	Association loi 1901	3 193	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES CHARMILLES	Association loi 1901	4 132	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES DAHLIAS	Association loi 1901	4 108	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LES LAURIERS	Association loi 1901	3 541	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB LOUIS JOUVET	Association loi 1901	2 970	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB PAMPLEMOUSSE	Association loi 1901	6 500	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	CLUB 3EME AGE LES PLUIES D'OR	Association loi 1901	3 900	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	LA FLEUR DE TOURNESOL MONTREUIL (EX-CLUB DE 3EME AGE "LES TOURNESOLS")	Association loi 1901	3 000	Activités multiples au bénéfice des personnes âgées
6574	61	OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES (ODTAR)	Association loi 1901	48 333	Soutien des clubs de séniors dionysiens
Total TROISIEME AGE				166 443	

TOTAL ATTRIBUE BP du 16/12/2013	13 218 327 €
--	---------------------

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-2K-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 16/12/2013**

PAGE 1/4

Libellés	Statut	Montant conventionné BP 2014 CM du 16/12/2013
21° (EX-ASSOCIATION 21 DEGRES SUD)	Association loi 1901	195 000
ACADEMIE SPORTIVE DE LA REDOUTE	Association loi 1901	35 000
ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPMARN)	Association loi 1901	99 552
ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association loi 1901	455 217
ASSOCIATION CHATEAU MORANGE	Association loi 1901	25 000
ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association loi 1901	198 334
ASSOCIATION LANTOURAZ - SAINTE CLOTILDE SERVICES	Association loi 1901	25 000
ASSOCIATION LES BELIERS	Association loi 1901	30 575
ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association loi 1901	677 351
ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER TAMARINS (AMQT)	Association loi 1901	43 000
ASSOCIATION PASREL ENTREPRISE	Association loi 1901	76 960
ASSOCIATION REUNION ECHECS	Association loi 1901	33 667

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 16/12/2013**

PAGE 2/ 4

Libellés	Statut	Montant conventionné BP 2014 CM du 16/12/2013
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association loi 1901	173 413
ASSOCIATION SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB (SDFC)	Association loi 1901	150 000
ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association loi 1901	127 160
BELLEVUE POUR TOUS	Association loi 1901	35 980
CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER (CAPJT)	Association loi 1901	214 959
CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association loi 1901	66 099
CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOULIERS MOUFIA	Association loi 1901	81 192
CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association loi 1901	1 956 920
COURANTS D'ART HEMISPHERES	Association loi 1901	39 114
ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association loi 1901	93 234
FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association loi 1901	311 761
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association loi 1901	157 979

LISTE DES CONVENTIONS**Attribution de subventions au CM du 16/12/2013**

PAGE 3/ 4

Libellés	Statut	Montant conventionné BP 2014 CM du 16/12/2013
FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association loi 1901	32 868
GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM)	Association loi 1901	725 734
JEUNESSE 2000	Association loi 1901	189 012
JEUNESSE SPORTIVE BOIS DE NEFLES (JSBN)	Association loi 1901	25 875
KREOLIDE	Association loi 1901	89 000
LA LANTERNE MAGIQUE	Association loi 1901	55 500
LA REUNION DES LIVRES (LRDL)	Association loi 1901	34 000
LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association loi 1901	67 606
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION	Association loi 1901	40 066
MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association loi 1901	177 500
OFFICE DIONYSIEN DU TROISIEME AGE ET DES RETRAITES (ODTAR)	Association loi 1901	48 333

ANNEXE 2

LISTE DES CONVENTIONS

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

PAGE 4/ 4

Libellés	Statut	Montant conventionné BP 2014 CM du 16/12/2013
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association loi 1901	95 250
RUN ACTION	Association loi 1901	96 567
SAINT DENIS OLYMPIQUE VOLLEY-BALL REUNION (SDOVBR)	Association loi 1901	25 000
SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION (SDEFA)	Association loi 1901	36 000
SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association loi 1901	978 790

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-3A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

LISTE DES CONVENTIONS

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

Etablissements Publics

PAGE 1/ 1

Libellés	Statut	Montant conventionné BP 2014 CM du 16/12/2013
CAISSE DES ECOLES (CDE)	Etablissement Public	1 690 595
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Etablissement Public	2 173 750

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-3B-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

LISTE DES CONVENTIONS

Attribution de subventions au CM du 16/12/2013

SARL

PAGE 1/ 1

Libellés	Statut	Montant conventionné BP 2014 CM du 16/12/2013
CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN (CDROI)	SARL	200 000

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-3C-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE

CONVENTION 2014 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,
Hôtel de Ville
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

Et

(Nom association en conformité à la déclaration au JO)
(Adresse du siège social)
Représentée par son Président en exercice, *Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom*

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
Vu l'article 1er du Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget Primitif)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Décision Modificative éventuelle)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget supplémentaire éventuel)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Convention)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Avenant)</i>

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT.**I - DISPOSITIONS GENERALES****Article 1^{er} - Objet de la convention*****Formule applicable aux subventions de fonctionnement général***

L'Association <...> a pour objet <...>.

Compte tenu de l'intérêt présenté par l'activité de cette association, la Commune a décidé d'en faciliter la réalisation en lui allouant des moyens financiers et les moyens de fonctionnement qu'elle requiert en termes de locaux, personnels et matériels.

OU

Formule applicable aux subventions affectées à un projet spécifique

L'Association <...> a pour objet <...>.

L'Association a décidé, à son initiative et sous responsabilité, de mettre en œuvre le programme d'actions suivant : <...>, dont le détail est joint en annexe à la présente convention.

OU

L'Association a décidé, à son initiative et sous responsabilité, de mettre en œuvre l'action suivante : <...>.

Compte tenu du caractère d'intérêt public local de ce programme d'actions, la Commune s'engage à en soutenir la mise en œuvre, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert et/ou en termes de locaux, personnels, matériels.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire.

II - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 3 - Contribution financière communale

La Commune accorde à l'Association une subvention d'un montant de <...> €.

Pour le budget 2014, cette somme est fixée à *somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras*.

Le montant de cette subvention a été fixé par le Conseil Municipal après examen de l'objet de la demande, des budgets prévisionnels, des coûts éligibles, de l'ensemble des produits affectés et des bilans d'activité et financier de l'année écoulée, le cas échéant provisoires, transmis par l'Association.

Le montant annuel accordé aux associations percevant, sur la durée du contrat, une subvention de plus de 500 000,00 € annuel pourra être ajusté en fonction du (des) contrats(s) d'objectifs pouvant être établis.

Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

Cette subvention sera versée, après notification, en 4 fois maximum et conformément au plan de trésorerie annexé à la présente convention.

Le montant global des acomptes à verser ne pourra dépasser 80% du montant total de la subvention attribuée.

Le solde de la subvention sera versé au vu de la copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé et du bilan intermédiaire établi et certifié par l'Association. Une proratisation du versement du solde pourra être effectuée en fonction des dépenses réalisées.

Pour les associations percevant plus de 500 000 € de subvention, le premier versement, prévu au plan de trésorerie, ne pourra excéder 50 % du montant total attribué.

La subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués au compte bancaire de l'Association correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Le comptable assignataire est <...>.

Article 5 - Adaptation des budgets prévisionnels

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action, l'Association peut procéder à une adaptation de ses budgets prévisionnels par des transferts entre natures de charges éligibles. Cette adaptation des dépenses réalisées dans le respect du montant total des coûts éligibles ne doit pas affecter la réalisation du programme d'actions ou de l'action et ne doit pas être substantielle au regard du coût total estimé éligible.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, l'Association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions ou de l'action et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible.

L'Association notifie ces modifications à la Commune par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par la Commune de ces modifications.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-4A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

III - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Article 6 - Agents mis à disposition

La Commune met à disposition <...> agents auprès de l'Association, selon la répartition suivante :

- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...> ;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...> ;
- <...>, pour exercer les fonctions de <...> à compter du <...> pour une durée de <...>, soit jusqu'au <...>.

Article 7- Nature des activités

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

M. <...> exercera les activités suivantes : <...> en qualité de <...>.

Des fiches de poste précisant la nature des activités sont jointes à la présente convention.

Article 8 - Conditions d'emploi

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

M. <...> est affecté à <...> situé <...>.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique de <...>.

Ils sont soumis aux règles d'organisation interne et aux conditions de travail applicables dans l'Association telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur.

OU

Ils sont soumis aux conditions d'emploi suivantes : <durée hebdomadaire de travail, horaires, etc.>.

Article 9 - Contrôle et évaluation des activités

M. <...> bénéficie des conditions de notation et d'avancement suivantes : <...>.

Article 10 - Remboursement

L'Association rembourse à la Commune la rémunération des agents mis à disposition, ainsi que les cotisations et contributions y afférentes, selon les modalités suivantes :

<à préciser : indication des montants, de l'échéancier, de l'imputation, etc.>.

IV - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Article 11 - Désignation

Pour la réalisation du programme d'actions mentionné à l'article 1^{er}, la Commune met à disposition de l'Association les locaux ci-après désignés :

- nature : <...> ;
- localisation : <...> ;
- surface : <...> ;
- loyers et charges locatives estimés : <...>.

Article 12 - Durée

Cette mise à disposition est consentie pour la durée de la présente convention.

Il est entendu entre les parties à la présente convention que la mise à disposition des locaux relève d'un droit d'occupation précaire, et non d'un bail. La présente convention étant conclue *intuitu personae*, l'Association ne pourra céder les droits en résultant à qui que ce soit. Il lui est notamment interdit de sous-louer les locaux mis à disposition, sauf accord exprès et préalable de la Commune.

Article 13 - Etat des lieux

L'Association prendra les locaux mis à disposition dans leur état actuel, déclarant avoir connaissance de leurs avantages et de leurs défauts.

Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des lieux, ainsi qu'à l'issue de la présente convention.

Article 14 - Conditions d'occupation

Les locaux mis à disposition ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles conformes à la présente convention. Toute modification de cette destination est subordonnée à l'autorisation préalable de la Commune. En cas de modification de cette destination sans ou contre l'autorisation préalable de la Commune, cette dernière pourra résilier de plein droit la présente convention.

L'Association s'engage à prendre soin des locaux mis à sa disposition. Elle ne pourra faire ni laisser rien faire qui puisse les détériorer et devra, sous peine d'être tenue personnellement responsable, avertir la Commune, sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété.

L'entretien des locaux mis à disposition est à la charge de l'Association.

Article 15 - Conditions financières

La mise à disposition est consentie aux conditions suivantes : <...>.

L'Association prend à sa charge les frais suivants : <par exemple, les fluides>.

Article 16 - Assurances

L'Association s'engage, avant la prise de possession, à contracter toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et notamment garantir la Commune contre tous les sinistres dont elle pourrait être responsable, soit de son fait, soit de celui des usagers du local mis à sa disposition. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement, à chaque date anniversaire du contrat d'assurance de ladite police.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-4A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

V - AUTRES CONCOURS EN NATURE

Article 17 - Autres concours en nature

Pour la réalisation du programme d'actions ou de l'action (*ou de son activité*) mentionné à l'article 1^{er}, la Commune fournit à l'Association les concours en nature suivants : <...>.

Ces concours en nature ne pourront être utilisés à d'autres fins que celles concourant à la réalisation du programme d'actions ou de l'action mentionnés à l'article 1^{er}.

Ces concours sont attribués sous les conditions suivantes : <...>.

VI - RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Article 18 - Responsabilité et assurances

L'Association est responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

Elle est seule responsable vis-à-vis de ses membres, de ses salariés et des tiers de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient, résultant de son activité.

L'Association fait son affaire personnelle de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de son activité. Elle s'engage à souscrire, auprès d'une ou plusieurs compagnies notoirement solvables, les garanties couvrant les conséquences dommageables qui pourraient lui être imputées à cet égard, de manière que la responsabilité de la Commune ne puisse pas être recherchée. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que la Commune ne puisse en aucun cas être inquiétée.

La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie à la Commune par la production des attestations d'assurance correspondantes, lesquelles devront être produites annuellement. Cette communication n'engage en rien la responsabilité de la Commune pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de cette ou ces assurances s'avérerait insuffisant.

Le défaut de production des attestations d'assurance, à la demande de la Commune et dans le délai fixé par elle, peut justifier la résiliation de la présente convention aux torts exclusifs de l'Association.

VII - CONTROLE ET EVALUATION

Article 19 - Modalités de contrôle

La Commune s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise des concours attribués.

19.1 - Prescriptions légales

En application des dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association est tenue de fournir à la Commune une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'Association doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu doit être établi conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif audit compte rendu financier. Il doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du décret n°2009-540 du 14 mai 2009, toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1^{er} de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse 153 000,00 € :

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20131216-13720-4A-DE Date de réception préfecture : 19/12/2013
--

- est tenue de nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant ;
- doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe,
- en outre dont le montant global des subventions serait supérieur à 153 000,00 € doivent fournir un bilan synthétique selon le modèle joint en annexe ;
- doit assurer la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels.

19.2 - Stipulations particulières

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Toute association percevant une subvention de la Commune d'un montant annuel supérieur à 23 000 € sur deux exercices consécutifs, s'engage à désigner un expert comptable pour vérifier ses comptes. Le rapport de cet expert comptable doit être déposé auprès de la Commune dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

L'Association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à la Commune tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

L'Association s'engage à produire à la Commune toute pièce justificative de la réalisation du programme d'actions ou de l'action visés à la présente convention auxquels sont affectés la subvention et les moyens mis à disposition.

Elle s'engage à mettre la Commune en mesure de procéder à tout moment, éventuellement sur pièces et sur place, pour toute opération, à tous les contrôles qu'elle jugera nécessaire quant à l'utilisation de la subvention attribuée.

L'Association s'engage à informer la Commune de toute modification intervenant dans sa situation (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs, etc.) dans un délai de 30 jours à compter de ladite modification.

Article 20 - Reversement de tout ou partie de la subvention

En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention par l'Association, la Commune pourra mettre en œuvre soit le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit la diminution ou la suspension du montant de la subvention, notamment dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation de la subvention pour un objet ne présentant pas un caractère d'intérêt général en lien avec la commune ;
- au cas où l'activité de l'Association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention ;
- en cas de défaut de publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site internet de la Direction des Journaux officiels pour les associations astreintes à cette obligation en application des dispositions de l'article L. 612-4 du Code de commerce et du décret n°2009-540 du 14 mai 2009 ;
- si l'action soutenue relève d'un cofinancement, en cas de non-obtention d'un financement sollicité, en cas de rupture des relations contractuelles entre l'Association et un cofinancier, en cas d'abandon, de suspension ou de retrait du projet ou en cas de prononcé d'une sanction ou d'une injonction de reversement des financements attribués par un cofinancier ;

- en cas de déclaration inexacte ou trompeuse faite par l'Association dans sa demande de subvention ou dans tout autre document remis par ou au nom et pour le compte de l'Association au titre de la présente convention ;
- en cas d'absence de mention du soutien apporté par la Commune sur les principaux documents informatifs ou promotionnels de l'Association.

Les cas énumérés ci-dessus ne sont pas limitatifs.

La Commune pourra également demander à l'Association le reversement des sommes non utilisées ou insuffisamment justifiées ou non justifiées par l'Association.

Cette décision sera précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense. Le délai fixé par la mise en demeure tiendra compte de la nature du manquement invoqué.

Le reversement total ou partiel de la subvention décidé par la Commune fera l'objet d'une injonction délivrée par voie de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception et sera poursuivi par voie de titre exécutoire s'il n'est pas fait droit à l'injonction dans un délai de trente jours.

Article 21 - Evaluation

Au terme de la convention, l'Association remet à la Commune, dans un délai de six mois, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions ou de l'action subventionnés. La Commune procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation de ses conditions de réalisation.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1^{er}, ainsi que sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt local.

Article 22 - Résiliation de la convention

Sans préjudice du reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en application de l'article précédent, la Commune pourra également, en cas d'inexécution partielle ou totale de la convention d'une particulière gravité, prononcer sa résiliation de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, l'Association étant mise en mesure de présenter ses observations dans le respect des droits de la défense.

La résiliation de la convention par la Commune ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La présente convention sera également résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit.

Article 23 - Renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée au respect de la présente convention par l'Association.

VIII – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 24 - Communication

L'Association s'engage à mentionner de manière lisible, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, le soutien financier de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de Saint-Denis.

Article 25 - Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20131216-13720-4A-DE Date de réception préfecture : 19/12/2013
--

Article 26 - Litiges

En cas de divergence résultant de l'application de la présente convention, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties.

En cas de désaccord persistant entre la Commune et l'Association, le Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Article 27 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

En cas de changement de domiciliation de l'Association, et faute pour elle de l'avoir signifié par lettre recommandée avec accusé de réception, toute notification ayant trait à l'exécution de la présente convention sera valablement effectuée au domicile visé à l'alinéa précédent.

Article 28 - Documents annexés à la convention

Sont ou seront annexés à la convention : <...>.

Fait à Saint-Denis, le

Le Président de l'Association

Le Maire

(préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-4A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

ANNEXE 19.1 - Prescriptions légales

Le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation. Ce dernier devra être transmis sous la forme suivante :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	€
<input type="checkbox"/> Dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	€
<input type="checkbox"/> Dont montant des valeurs de placements à cette date	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du ./. /. au ./. /. .	Budget de l'année en cours du ./. /. au ./. /. .	Budget prévisionnel du ./. /. au ./. /. .
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'Etat			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
Total des subventions			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
Total des produits d'exploitation			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat NET			

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs
d'activités et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-4B-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE

CONVENTION 2014 N°

Les zones écrites en rouge sont à compléter par le correspondant administratif ou à effacer le cas échéant.

Entre

La COMMUNE DE SAINT-DENIS,
Hôtel de Ville
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9
Représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,

d'une part

Et

(Nom de l'Etablissement Public ; SEM ; SARL)

(Adresse du siège social)

Représentée par son Représentant Légal en exercice, **Monsieur (ou Madame) Nom et Prénom**

d'autre part

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
Vu l'article 1er du Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget Primitif)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Décision Modificative éventuelle)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Budget supplémentaire éventuel)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Convention)</i>
Vu la Délibération	du Conseil Municipal du	<i>(Avenant)</i>

IL EST ARRÊTE ET CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1 - OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Saint-Denis à la mise en œuvre de l'action suivante :

Article 2 - ENGAGEMENTS DE l' Etablissement Public, SEM, SARL

L'Etablissement Public, SEM, SARL propose de mener un programme d'activité en *(à compléter par le correspondant administratif)* selon un programme d'action joint en annexe en conformité avec ses statuts.

Article 3 - ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente Convention, la Commune de Saint-Denis accorde son soutien à l'Etablissement Public, SEM, SARL pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

Subvention municipale de fonctionnement

La Commune de Saint-Denis accorde une subvention à *(nom de l'Etablissement Public, SEM, SARL)* à concurrence d'une somme qui a été délibérée en Conseil Municipal. Pour le budget 2014, cette somme est fixée à **somme en chiffres (somme en lettres) caractères gras**

Cette subvention est fixée par le Conseil Municipal après examen du budget prévisionnel et du programme d'activités de l'année à venir.

Moyens mis à disposition

PERSONNEL	<i>(A compléter)</i>
MATERIEL	<i>(A compléter)</i>
LOCAUX	<i>(A compléter)</i>

<p>Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20131216-13720-5-DE Date de réception préfecture : 19/12/2013</p>
--

Article 4 - MODALITES DE PAIEMENT

La subvention sera versée conformément aux besoins de trésoreries de l'Etablissement Public, SEM, SARL ainsi que la transmission des éléments en infra :

<input type="checkbox"/> Trésorerie	€
<input type="checkbox"/> Dont montant de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice	€
<input type="checkbox"/> Dont montant des valeurs de placements à cette date	€

Compte de résultat et budgets (en euro)	Compte de résultat du dernier exercice clos du au	Budget de l'année en cours du au	Budget prévisionnel du au
Cotisations et assimilés			
Prestations de services			
Subventions Européennes			
Subventions de l'Etat			
Subventions Régionales			
Subventions Départementales			
Subventions de la collectivité			
Subventions des Autres Organismes Publics			
Subventions des Autres Organismes Privés			
Total des subventions			
Autres produits			
Reprise sur provisions et amortissements			
Total des produits d'exploitation			
Achats			
Charges externes			
Impôts et taxes			
Salaires et indemnités			
Charges Sociales			
Autres charges			
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat NET			

(Pour les Associations qui bénéficient de plus de 153 000 € de subvention, un ensemble d'indicateurs d'activités et financiers sont à remettre trimestriellement à la Commune ; à préciser)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-5-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Article 5 - DUREE DE LA CONVENTION - MODIFICATION - RESILIATION

Toute modification du contenu de la présente Convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un Avenant à celle-ci approuvé par le Conseil Municipal.

La présente Convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire. *(A vérifier quand convention pluriannuelle)*

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'Etablissement Public, SEM, SARL était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 6 - MODALITES DE CONTROLE

L'Etablissement Public, SEM, SARL s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugé utile.

Au terme de la convention, l'Etablissement Public, SEM, SARL remet, dans un délai de deux mois après la clôture de l'exercice, le compte administratif couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville, en vue d'en vérifier l'exactitude.

L'Etablissement Public, SEM, SARL s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Ville de Saint-Denis :

pour l'aspect juridique

- demande de subvention annuelle
- liste des administrateurs à jour
- procès-verbal des instances délibérantes en matière budgétaire (OB, BP, BS...)

pour le contrôle financier

- budget prévisionnel
- compte administratif
- rapport du receveur municipal / Commissaire aux comptes
- bilan d'activité de chaque action financée
- mise à disposition (matériel, humain, locaux)
- indemnité des élus, administrateur, montant des primes, évolution de la masse salariale.
- plan de trésorerie

Toute modification intervenant dans la vie de l'association devra être signalée à la Ville dans un délai de 30 jours après modification (changements de RIB, d'adresse, de statuts, d'administrateurs...).

Article 7 - ASSURANCE

L'Etablissement Public, SEM, SARL souscritra toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune de Saint-Denis puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondant.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20131216-13720-5-DE Date de réception préfecture : 19/12/2013

Article 8 - COMMUNICATION

L'Etablissement Public, SEM, SARL s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Commune par, au minimum, l'apposition des armoiries de la Ville de Saint-Denis.

En cas de non-respect de l'alinéa 1 du présent article, la Commune de Saint-Denis se réserve le droit de retenir une part sur la subvention allouée à l'Etablissement Public, SEM, SARL.

Article 9 - LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérerait infructueuse, les litiges liés au non-respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Commune de Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le

Le représentant légal de l'Etablissement Public
de la SEM, de la SARL

Le Maire

(préciser son identité)

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13720-5-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE